

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26342180

Déposé
01-07-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0446453089

Nom(en entier) : **DE BEYNE**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Square de l' Atomium 1 bte bp 209
1020 Bruxelles**Objet de l'acte :** DEMISSIONS, NOMINATIONS

DE BEYNE S.A.

Société anonyme

siège social : Square de l'Atomium 1, 1020 Bruxelles

Banque-Carrefour des Entreprises : BE0446.453.089

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Tenue le 30 juin 2026

1. Ouverture de la seance

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à 10h00, les actionnaires de la société De Beyne S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social de la société, sur convocation du conseil d'administration.

L'assemblée est présidée par M. Arnaud Vanderplancke, en sa qualité d'administrateur en fonction jusqu'à la présente assemblée; (i) M. Herve De Beyne, en sa qualité d'administrateur en fonction jusqu'à la présente assemblée; (ii) Pierre Hamblenne, représentant HUB 2 YOU S.A., qui sera le secrétaire. Le secrétaire prend en charge la rédaction du procès-verbal.

2. Composition de l'actionariat

Avant la tenue de la présente assemblée, l'actionariat de la société est composé comme suit :

- M. Herve De Beyne : 25001 actions, soit 100% du capital;

Le capital social s'élève à 625.000 EUR selon les statuts.

Toutes les actions étant représentées, l'assemblée peut valablement délibérer sur les points portés à son ordre du jour, sans qu'il y ait lieu de justifier des formalités de convocation, conformément aux statuts et au Code des sociétés et des associations.

3. Ordre du jour

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Prise d'acte du transfert de la pleine propriété de la totalité des actions représentatives du capital de la société à MANEXCO S.A., en vertu d'une convention de cession sous seing privé conclue ce jour;
- Prise d'acte de la démission de M. Herve De Beyne de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat;
- Octroi de la décharge et entière à M. Herve De Beyne pour l'exécution de son mandat d'administrateur jusqu'à ce jour;
- Nomination de MANEXCO S.A., représentée par M. Arnaud Vanderplancke, en qualité de nouvel administrateur de la société;
- Pouvoirs pour les formalités de publication au Moniteur belge et de dépôt/inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises et au registre des actions nominatives qui sont confiées à Maître Peduzy, Liège.

4. Résolutions**Première résolution - Prise d'acte du transfert des actions**

L'assemblée prend acte du transfert, en date de ce jour, de la pleine propriété de la totalité des actions représentatives du capital de la société par M. Herve De Beyne au profit de MANEXCO S.A., en vertu d'une convention de cession d'actions sous seing privé conclue ce 30 juin 2026 entre les

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

parties. L'inscription de ce transfert au registre des actions nominatives de la société sera opérée concomitamment à la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Deuxième résolution - Demission de M. Herve De Beyne et decharge

L'assemblée prend acte de la lettre de démission de M. Herve De Beyne de son mandat d'administrateur, datée de ce jour, avec effet immédiat.

Conformément à l'article 7:99 du Code des sociétés et des associations, l'assemblée donne par les présentes à M. Herve De Beyne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat d'administrateur jusqu'à ce jour, sans réserve et ce pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 et pour la période de 6 mois courant du 1^{er} janvier au 30 juin 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Troisième résolution - Nomination du nouvel administrateur

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouvel administrateur de la société :

- MANEXCO S.A., société anonyme de droit belge, dont le siège social est établi Avenue Thomas Edison 111, 1402 Nivelles, inscrite à la Banque-carrefour des Entreprises sous le numéro BCE0420.049.986, représentée de façon permanente pour l'exécution de ce mandat par M. Arnaud VANDERPLANCKE.

Le mandat ainsi conféré est consenti pour une durée de 6 ans et est exercé à titre gratuit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Quatrième résolution - Pouvoir pour les formalités

L'assemblée confère tous pouvoirs au nouvel administrateur, ainsi qu'à Maître Peduzy à Liège, chacun pouvant agir seul, avec faculté de se substituer, aux fins de procéder à toutes formalités de publication au Moniteur belge, de dépôt et d'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises et au registre des personnes morales, ainsi qu'à l'inscription du transfert des actions au registre des actions nominatives de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

5. Cloture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 11h00. Lecture faite, le présent procès-verbal est signé par les actionnaires présents, le président, et, le cas échéant, le secrétariat de séance.

SIGNATURES